

SERVICE REGLEMENTATION DU DOMAINE PUBLIC

Tél. : 03 87 98 93 55

ARRETE

Le Maire de la Ville de SARREGUEMINES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants, ainsi que les articles L.2542-1 et suivants,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la route et des cyclistes participant au 61^{ème} Grand Prix Cycliste de la Ville de Sarreguemines, **le 10 juillet 2022**,

Arrête

Article 1 : En raison du 61^{ème} Grand Prix Cycliste de la Ville de Sarreguemines qui aura lieu **le dimanche 10 juillet 2022 de 9h00 à 17h00**, la circulation des véhicules et le stationnement seront interdits dans la rue des Frères Rémy.

Article 2 : Les Services Techniques de la Ville se chargeront de la mise en place des présignalisations et signalisations réglementaires.

Article 3 : Les infractions aux dispositions ci-dessus seront sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.
Tout véhicule laissé en stationnement en infraction au présent arrêté et dont la présence est de nature à apporter une gêne pour la manifestation, pourra être enlevé par les soins de l'Administration aux frais et risques de son propriétaire.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Police et tous agents de la force publique sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sarreguemines, le 23 juin 2022

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué

Sébastien JUNG